

ment que toutes les parties doivent être pleinement satisfaites avant que l'on puisse agir. Et pourtant, en tant que gouvernement national, nous avons cédé aux gouvernements provinciaux le plus de pouvoirs possible.

● (1600)

Je voudrais citer le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Bora Laskin. Il a dit:

Je ne connais pas d'autre régime fédéral dont les composantes ont un pouvoir de réglementation aussi étendu que celui des provinces du Canada...

M. Rowland Harrison, professeur à la faculté de droit de l'Université de Calgary, a dit ceci:

La controverse au sujet du contrôle des ressources n'est pas tant un conflit sur les limites des pouvoirs constitutionnels actuels qu'une tentative faite par certaines autorités provinciales en vue d'obtenir un réaménagement de ces pouvoirs.

Le chef de l'opposition a affirmé qu'il aurait réussi à s'entendre avec les provinces. Il a prétendu qu'un premier ministre doué de bonne volonté aurait pu parvenir à une entente. Et pourtant, en 50 ans, aucun premier ministre n'a réussi. Je pense que le très honorable représentant y serait peut-être arrivé...

M. Lawrence: A Victoria, en 1971.

M. Regan: Le député d'en face dit: «A Victoria, en 1971». Je sais ce qu'il en est à propos de Victoria. J'y étais...

M. Lawrence: Moi aussi.

M. Regan: ... tout comme le député d'en face. Il sait qu'à la conférence de Victoria, les dix premiers ministres se sont entendus sur la formule de Victoria. Le désaccord ne portait pas sur cette formule, mais sur certaines autres exigences exprimées par le Québec au dernier moment.

M. Lawrence: Mais il y avait entente.

M. Regan: C'est exact.

M. Lawrence: Qui a tout gâché?

M. Regan: Quand je chasse du gros gibier je ne me laisse pas distraire par le menu fretin.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: C'est le parti libéral du Québec qui a tout gâché, voilà le grand responsable.

M. Regan: J'ai quelque chose à dire au sujet du très honorable chef de l'opposition. Je pense qu'il aurait pu obtenir une entente puisque selon sa théorie de gestion gouvernementale, la capitulation aurait ouvert la voie à une entente et à l'unanimité. Ce faisant, il aurait réalisé sa conception du Canada, avec un gouvernement central égal aux gouvernements provinciaux; seulement, au bout du compte, une fois chaque province dotée des divers pouvoirs constitutionnels, notre pays aurait été détruit. Nous avons vu ce qu'il a fait à l'égard des pêches, des ressources sous-marines, de l'Alberta et des loteries; il était prêt à céder presque n'importe quoi. Les députés de son parti qui sont en faveur de la charte des droits peuvent être certains qu'il aurait cédé au premier ministre Lyon de la même manière qu'il a cédé sur ces autres points, et nous n'aurions pas eu de charte des droits. Or, dans ses discours, le très honorable représentant nous reproche de ne pas vouloir poursuivre, avec les premiers ministres provinciaux, des négociations sans fin, comme au Congrès de Vienne à l'époque de Napoléon.

Si le débat constitutionnel suscite des divisions dans le pays, ces divisions sont encouragées par le très honorable représen-

tant, car ses perspectives d'avenir ne résident pas dans l'harmonie et la bonne entente. Les dissensions qu'il provoque sur cette résolution augmentent ses chances de survie politique. Il a trouvé dans cette question une occasion en or de différer d'opinion, de contester, de revendiquer et de protester. Il connaît bien le problème de l'érosion des pouvoirs fédéraux, et pourtant il est prêt à abandonner encore davantage les pêches au profit de Terre-Neuve, il est prêt à céder les ressources sous-marines au risque de compromettre notre revendication consistant à porter à 200 milles la limite de nos eaux territoriales, il est prêt à céder à l'Alberta des pouvoirs extravagants sur les ressources, et il est prêt à céder à la Colombie-Britannique tout ce que le premier ministre Bennett voudra bien demander.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, comparer cette attitude à celle du chef du Nouveau parti démocratique. A l'égard de cette résolution, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a pris la position la plus ardue. Les députés néo-démocrates se sont exposés à la critique en appuyant le gouvernement. Qu'est-ce que cela leur donne? Ils s'exposent à la critique alors qu'ils auraient pu adopter la position la plus facile, la position la plus confortable pour un parti de l'opposition, c'est-à-dire s'opposer à tout ce que le gouvernement propose. J'estime toutefois que la différence réside dans le fait que le chef du Nouveau parti démocratique, qui reconnaît à juste titre et comprend l'importance d'un gouvernement central fort, assume ses responsabilités, contrairement au chef de l'opposition.

J'aimerais parler d'une autre déclaration qu'a faite le chef de l'opposition. Il a dit, à tort, que nous nous attaquons au principe de l'égalité traditionnelle des provinces. J'ignore sur quoi il appuie un tel principe. Il est vrai que toutes les provinces sont égales quant à l'autorité législative dont jouit leur gouvernement. Mais les gouvernements provinciaux n'ont jamais participé de façon égale aux institutions officielles du gouvernement du Canada. Elles n'ont pas eu la même représentation aux Communes ni au Sénat qui est censé défendre les intérêts des provinces. En réalité, le Sénat est divisé en quatre, selon les régions du pays et non pas selon les provinces. Les provinces ne sont pas représentées de façon équitable à la Cour suprême, ni au sein du cabinet.

A vrai dire, le très honorable chef de l'opposition n'avait pas de représentant du Manitoba, ni de la Nouvelle-Écosse ni du Nouveau-Brunswick dans son petit cabinet, quand il était premier ministre. Les provinces n'ont jamais été mises sur un pied d'égalité. Je crois qu'on pourrait trouver encore une meilleure preuve.

Nous devrions être décidés à traiter toutes les provinces en toute justice et en toute équité sans toutefois vouloir déformer l'histoire et faire croire que la prémisse n'est plus la même. A vrai dire, notre résolution ou notre formule ne donnera pas naissance à différentes catégories de provinces, contrairement à ce que le député insinue. C'est plutôt en suivant la formule de Vancouver, qu'il préconise, que l'on créerait différentes catégories de provinces, certaines ayant des droits constitutionnalisés, d'autres pas et d'autres encore tombant sous le coup de mesures constitutionnelles différentes.

Le chef de l'opposition réserve ses critiques les plus acerbes au référendum, auquel nous proposons d'avoir recours, région par région, pour résoudre une impasse entre les provinces et le gouvernement fédéral. J'ai du mal à comprendre cette attitude